

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUILLET 2025**

Le Conseil Municipal de Bouilly-en-Gâtinais, convoqué le 21 juillet 2025, s'est réuni le 28 juillet 2025 à 19h00 sous la présidence de Monsieur VERNEAU Philippe, Maire

Etaient présents : VERNEAU Philippe, PALLU Christian, PALLU Thierry, BOBET Alain, THIEBAULT Michel, Madame JAMET Fernande.

Absents excusés : GAUDIN Isabelle, donne pouvoir à PALLU Christian
BARILLET Jérôme, donne pouvoir à PALLU Thierry
BOUARD Pascal, donne pouvoir à THIEBAULT Michel

Absent : JOLIVET Stéphane,
GRELET Robert,

Secrétaire : PALLU Thierry

La séance a été ouverte sous la présidence de M. VERNEAU Philippe, Maire.
Le Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture du compte rendu de la séance du 19 juin 2025.

I) Approbation du compte-rendu du 19 juin 2025

Le compte-rendu du 19 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

II) Acceptation de devis pour les travaux de voiries 2025 délib n° 2025-019 s/s préf le

Le Maire expose que, comme tous les ans, des travaux de voirie sont à effectuer sur la commune, à savoir :

Réfection du chemin de Clérambault
Point à temps
Réfection de la ruelle de Laas

Des devis ont été demandés à la société COLAS, pour un montant respectif de
2 993,45 € HT, soit 3 592,14 € TTC
5 213,60 € HT, soit 6 256,32 € TTC
9 657,36 € HT, soit 11 588,83 € TTC

Deux devis ont été retenus, la réfection du chemin de Clérambault ainsi que le point à temps.
La réfection de la ruelle de Laas sera effectuée l'année prochaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Article 1 – accepte les devis pour la réfection du Chemin d'Annorville pour un montant de 2 993,45 € HT, soit 3 592,14 € TTC ainsi que le devis pour le point à temps pour un montant de 5 213,60 € HT, soit 6 256,32 € TTC

Article 2 – autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

III) Questions diverses

- Le SIRIS de Vrigny a délibéré pour fixer la tarification de la cantine scolaire à 1 euro (au lieu de 3,90€) pour la rentrée scolaire 2025-2026. Cette tarification sera appliquée en fonction du quotient familial (quotient inférieur à 1000 €).
Cette mesure est vigueur jusqu'en 2027, sous réserve que l'Etat continue à verser une subvention aux SIRIS.
- Le SIRIS de Vrigny a délibéré sur le tarif de la garderie. Le tarif actuel est de 2,10 € le matin et le soir.
Il passera à 2,50 € le matin.
Le tarif du soir passera à 2,50 € la première heure (jusqu'à 17h30) et 2€ supplémentaires pour la 2^{ème} heure (jusqu'à 18h30).
Pour inscrire les enfants à la garderie, le règlement précise que les parents doivent fournir une attestation employeur. Dans le cas où cette attestation ne serait pas fournie, une majoration de 5 € par séance sera facturée aux parents.
- La commune a été contactée par l'Association Généalogique de Montargis. Celle-ci propose à la mairie de photographier gratuitement les registres d'état civil à partir de 1903. A l'issue, un fichier informatique nous sera remis. Le conseil accepte cette proposition.
- Semaine internationale de cyclotourisme du 3 au 10 août 2025. Un circuit VTT passera sur le territoire de Bouilly le 9 août.
- Suite au courrier adressé à M et Mme JAIS concernant l'entretien de leur terrain et le bâtiment à faire tomber, M. Jaïs a contacté la mairie pour nous informer que l'entretien se fera courant août, et que concernant le bâtiment, un dossier de permis de démolir sera prochainement déposé en mairie.
- Plusieurs courriers demandant l'élagage des arbres ont été adressés.
- L'ensemble du conseil municipal remercie les rénovateurs de la croix Saint-Jacques de Verrines. Ils souhaiteraient mettre un banc près de la croix, et de déplacer le panneau rue du Coudray qui se trouve juste à côté de la croix. Leur demande est acceptée.
- Le banc qui se trouvait près du monument aux morts sera prochainement remis.
- La société éolienne TTR Energy a déposé notre dossier en préfecture. Le dossier est consultable en mairie.
- Une réunion est organisée le 25 septembre par la préfecture pour classer le massif forestier d'Orléans comme massif à risque incendie.

La séance est levée à 20h25

Le Secrétaire

Le Maire

Les Conseillers